

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## La réforme du système judiciaire et pénitentiaire abordée au Palais

LA ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, a également pris part hier à l'audience que le président Ali Bongo Ondimba a accordée à Rose Christiane Ossouka Raponda.

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

Le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a reçu en audience, hier au palais de la présidence de la République, la cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda, qu'accompagnait la ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erlyne Antonela Ndembet-Damas. En présence de plusieurs colla-

borateurs du numéro un gabonais, dont le secrétaire général de la présidence de la République, Jean-Yves Teale.

Les échanges ont essentiellement porté sur la réforme du système judiciaire et de l'administration pénitentiaire du Gabon. En fait, la Première ministre et sa garde des Sceaux sont allées faire, au président de la République, l'économie des résultats de l'étude que le gouvernement avait commanditée dans ce cadre. Et dont



Photo: DR

Une phase de l'audience qui a porté sur la réforme du système judiciaire.

## PSD: entre jérémiades et appel du pied de Maganga Moussavou!

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

"À beau chasser le naturel, il revient toujours au galop". Une maxime récemment confirmée par le "bouvier de Moutassou", le président du Parti social démocrate (PSD) à l'occasion de la présentation des vœux de son écurie politique. Ce dernier, comme à l'accoutumée, a prêché pour sa chapelle. Revenant sur l'accident cardiovasculaire et la convalescence du président de la République, Pierre-Claver Maganga Moussavou lui a demandé de "sonner la fin de la récréation", maintenant qu'il a repris du poil de la bête.

"(...) Son voyage à Ryad aura été l'occasion de se relever de ce qu'il a subi. Puisse le Dieu Tout-Puissant l'aider à reprendre les choses en mains. Parce qu'il lui reste encore deux ans. Sauf s'il venait à nous dire qu'après qu'il se soit relevé qu'il ne voulait plus continuer", a-t-il déclaré. Avant d'ajouter: "(...) En reprenant en mains le pays, qu'il puisse revenir sur tout ce qui a été pris comme décisions en son nom pendant qu'il était en souffrance... Puisque le président nous a rassurés sur son état de santé, qu'il reprenne les choses en mains". En réalité, l'ancien édile de Mouila n'a toujours pas digéré son limogeage brutal de la vice-présidence

Photo: PPI/Prince Jackson/ L'Union

**Pierre-Claver Maganga Moussavou, lors de sa prestation de serment en tant que vice-président de la République.**

de la République. Il l'a d'ailleurs signifié de façon sibylline dans son dernier laïus emphatique. Pour lui, les décisions politiques prises pendant cette période sont l'œuvre des "hurluberlus" logés dans les arcanes du pouvoir et par la même occasion induisent en erreur (?) le premier magistrat gabonais. Convaincu que le poste de vice-président de la République est toujours vacant, le leader du PSD, en fin politicien, lance un ballon d'essai. Lequel s'assimile à un véritable appel du pied, est-on tenté de croire! Car, revenir sur lesdites décisions serait également synonyme de revenir sur son limogeage de la vice-présidence. Sa sortie finement calculée ne visait-elle pas un seul but: rappeler à Ali Bongo Ondimba qu'il est à sa disposition?

plusieurs axes étaient retenus, notamment les aspects institutionnels, structurels, organisationnels, etc. Occasion pour le chef de l'Exécutif de donner des "orienta-

tions fortes" au gouvernement. De même, Ali Bongo Ondimba a instruit la ministre de la Justice d'initier la modernisation de notre système judiciaire et de l'administration pénitentiaire.

Surtout au moment où le Gabon siège au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies. Et étant donné que le numéro un gabonais prône la bonne gouvernance dans l'action publique.

## Covid-19: l'Assemblée nationale requiert un complément d'information au gouvernement

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

Réunis hier en urgence, au Palais Léon-Mba, pour avis, par le président de leur institution, Faustin Boukoubi, après avoir été informés par la cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda, de l'adoption du décret 002/PR/MS du 7 janvier 2022 portant modification et suppression de certaines mesures de prévention, de lutte et de riposte contre la propagation de la Covid-19, les députés ont décidé, à l'unanimité, de saisir prochainement le gouvernement afin de requérir des informations complémentaires dans le cadre du contrôle et de l'évaluation des mesures prescrites par le texte précité.

Une démarche conforme aux dispositions de l'article 5 de la loi 003/2 020 du 11 mai 2020 fixant les mesures de prévention, de lutte et de riposte contre



Photo: DR

Vue des membres du bureau de l'Assemblée nationale.

les catastrophes sanitaires en République gabonaise. Des dispositions qui font obligation au gouvernement d'informer sans délai le Parlement des mesures prises et qui, dans le même temps, confèrent la possibilité à l'Assemblée nationale et au Sénat "de requérir toute information complémentaire". Ce faisant, les élus du peuple entendent traduire un certain nombre de leurs préoccupations tenant, entre autres, à la pertinence des mesures gouvernementales. D'autant qu'il leur est

apparu, autant dans le fond que la forme, la nécessité de clarifier, préciser et affiner certaines d'entre elles, en conciliant l'intérêt général à l'ambition légitime et normale de lutter contre cette pandémie. En tout état de cause, cette requête "d'information complémentaire" pourrait se traduire, dans les jours à venir, par une audition de certains membres du gouvernement. Par là même, l'Assemblée nationale n'entend nullement se départir de ses missions et obligations.